

# COMMUNIQUÉ

Canadian Union of Postal Workers  
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

377 rue Bank st. Ottawa K2P 1Y3 (613) 236-7238 (613) 563-7861 (fax)

## **Foodora Canada et Delivery Hero accusées de pratiques antisyndicales**

**Pour diffusion immédiate**

**Le 29 avril 2020**

OTTAWA – Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) soutient qu'en mettant fin à ses activités pour faire échec à une campagne de syndicalisation, Foodora Canada et sa société-mère, Delivery Hero, enfreignent plusieurs articles de la loi du travail de l'Ontario.

Le STTP a déposé une plainte de pratique déloyale de travail, aujourd'hui même, auprès de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO). Selon le STTP, cette fermeture est illégale et constitue une mesure antisyndicale.

« Foodora peut bien tenter de mettre la clé sous la porte et déguerpir, mais elle ne peut pas se soustraire à ses responsabilités, déclare Jan Simpson, présidente nationale du STTP. Delivery Hero et Foodora ont toutes deux encaissé beaucoup d'argent au Canada sur le dos des livreurs et livreuses, qui ont travaillé dans des conditions dangereuses, et ces travailleurs et travailleuses ne doivent pas être laissés en plan, dans l'incertitude de la pandémie. Ils ont des droits, et nous allons nous battre pour qu'ils soient respectés. »

En 2019, Delivery Hero a déclaré des revenus de plus de 1,41 milliard \$, et récemment, elle a annoncé que son chiffre d'affaires au premier trimestre de cette année avait presque doublé, notamment depuis le confinement. Elle prévoit que l'incidence du confinement sur ses revenus sera de longue durée.

« Si c'est le cas, alors pourquoi Foodora déclare-t-elle ne pas pouvoir survivre au Canada? Le moment choisi pour prendre cette décision est étrange. Les livreurs et livreuses travaillent sans relâche pour répondre à la forte hausse de la demande, et là, tout d'un coup, ils se font dire que, dans deux semaines, ils n'auront plus de travail », ajoute Jan Simpson.

Une des raisons ayant motivé les livreurs et livreuses à vouloir se syndiquer était l'indifférence totale de Foodora face à leurs préoccupations en matière de sécurité au travail et leurs solutions pour améliorer les activités de l'entreprise. En février dernier, la CRTO a statué que les livreurs et livreuses de Foodora avaient le droit de se syndiquer. Il s'agit d'une victoire majeure pour ce groupe de travailleurs et travailleuses et le STTP, qui a défendu leur cause devant la CRTO. Les audiences ne sont pas terminées, et la CRTO n'a pas encore dévoilé les résultats du vote sur la représentation syndicale tenu en août dernier auprès des livreurs et livreuses.

Un vote en faveur de la représentation syndicale donnerait lieu à l'accréditation du STTP à titre d'agent négociateur des livreurs et livreuses, soit l'un des principaux objectifs de la campagne *Justice pour les livreurs et livreuses de Foodora*.

Durant le vote, qui s'est déroulé en ligne sur cinq jours, Foodora a lancé une campagne antisyndicale, envoyant des messages de menace à l'aide de sa propre application utilisée pour communiquer avec les livreurs et livreuses. Pour contester cette forme d'intimidation, le STTP a alors déposé une plainte de pratique déloyale de travail, qui n'a toujours pas été réglée.

Les livreurs et livreuses se sont vite mobilisés pour planifier l'avenir de leur campagne de syndicalisation.

« Nous allons nous aider les uns les autres à traverser cette épreuve, affirme le livreur Iván Ostos. Une fois cette crise et la pandémie de COVID-19 derrière nous, nous serons toujours un groupe de travailleuses et travailleurs prêts à faire ce qu'il faut pour obtenir de meilleures conditions de travail et des droits pour les travailleuses et travailleurs de l'économie des petits boulot. Ensemble, nous avons bâti quelque chose de précieux. Nos objectifs et nos valeurs nous tiennent à cœur plus que jamais. Les emplois naissent et disparaissent, mais il faut bien que quelqu'un s'attaque à l'économie des petits boulot. Notre survie et notre avenir en dépendent. »

**-30-**

Pour obtenir de plus amples renseignements et fixer une entrevue, communiquez avec: Ibtihal Yaaqoubi, service des communications du STTP, [media@cupw-sttp.org](mailto:media@cupw-sttp.org)